

Situation de l'immeuble visité par :

Impasse des bionnettes

73160 VIMINES

Désignation des locaux

Maison individuelle comprenant :
Garage, WC Rdc, Cave 1, Cave 2, Atelier, Cave 1 S.sol, Cave 2 S.sol, Entrée,
Séjour Cuisine, Balcon, WC, Salle de bains, Chambre 1, Chambre 2,
Chambre 3, Combles, Abris

Lot N° :

Propriétaire

Mr
Impasse des bionnettes
73160 - VIMINES
Tel

Superficie de la partie privative : 85.15 m²
QUATRE VINGT CINQ METRES CARRS ET QUINZE CENTIEMES

Documents fournis : Sans objet

Désignation des locaux	Superficie « Habitable » (m ²)	Surface non prises en compte (m ²) (<1.80 m)	Superficies hors « Habitable » (m ²)
Entrée	8.99		
Séjour Cuisine	37.66		
WC	1.24		
Salle de bains	4.79		
Chambre 1	10.27		
Chambre 2	12.26		
Chambre 3	9.94		
Combles			
Abris			
Garage			46.43 m ²
WC Rdc			0.85 m ²
Cave 1			24.47 m ²
Cave 2			8.10 m ²
Atelier			15.49 m ²
Cave 1 S.sol			34.55 m ²
Cave 2 S.sol			14.50 m ²
Balcon			17.75 m ²
Totaux	85.15 m ²	0.00 m ²	162.14 m ²

Pour information :

Surface habitable du bien (m²) au sens de l'article R111-2 du code de la construction et de l'habitation : 85.15 m²

Exécution de la mission

Opérateur

Police d'assurance : MMA Police n° 148175364 (31/08/2024)
Date d'intervention : 29 août 2024

Références réglementaires

- Loi n° 2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives (1) et plus précisément l'article 15.
- Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi « Alur »
- Certification de la superficie privative conformément à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, publié le 12 décembre 1965.
- Article L721-2 du code de la construction et de l'habitation.
- Article R111-2 du code de la construction et de l'habitation.

Cachet de l'entreprise

ABYSS EXPERTISE
1 Rue Jean Jaures
74000 Annecy
Tél. 04 50 09 25 41

Fait à ANNECY,
Le 29 août 2024

Par : Abyss expertise 74
Nom et prénom de l'opérateur :

Signature de l'opérateur



